



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"BOUILLE, LA PETITE GOULUE" PAR
L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES EPICES A
LA MEDIATHEQUE DE COEUR DE VILLE LE
SAMEDI 26 JANVIER 2019 A 10H30.**

**DÉCISION N° AU-19-023
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2018-2019,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association La Compagnie des Épices représentée par Monsieur Antoine Gautier, dont le siège social est situé au 20, rue Édouard Pailleron – 75019 PARIS, le samedi 26 janvier 2019 à 10h30 à la Médiathèque de Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association La Compagnie des Épices représentée par Monsieur Antoine Gautier, dont le siège social est situé au 20, rue Édouard Pailleron – 75019 PARIS, un contrat de cession pour un spectacle intitulé « Bouille, la petite goulue », le samedi 26 janvier 2019 à 10h30 à la Médiathèque de Cœur de Ville dont le coût est fixé neuf cent quatorze euros et soixante centimes (914,60 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190109-lmc1H5967H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019 Date de Publication : 09/01/2019
